Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260203-D20260203-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 24
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze, le trois février, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2026-02-03
Bilan des opérations foncières 2025

Date de convocation du Conseil municipal :
22 janvier 2026

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, Mme BIDEAU, M. BOURAYA, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. PAUGAM, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration :

M. POULIQUEN	procuration à	M. HERLÉDAN
Mme TORRES	procuration à	M. MERCIER
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. QUÉRÉ	procuration à	M. PAUGAM

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme L'HURIEC

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

SL 62

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260203-D20260203-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-02-03

Urbanisme

BILAN DES OPÉRATIONS FONCIÈRES 2025

Rédacteur : Mounia Oualhaj
Rapporteur : Claudine Bruban

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales fait obligation d'établir un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, ce dernier devant être annexé au compte administratif de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte pour l'année 2025 des cessions réalisées pour un montant total de 348 750 € HT, ainsi que des acquisitions effectuées pour un montant total de 11 724,15 € HT, hors acquisition consentie à titre gratuit.

Pour l'année 2025, le bilan des opérations foncières se présente de la façon suivante :

1. Cessions

a) Délibération n° 2025-03-17 du 20 mars 2025

Cession de la parcelle AK 246, correspondant au lot n°3 du lotissement communal situé 41 rue Françoise Dolto, d'une superficie de 250 m², pour un montant total de 48 750 € HT.
Cette cession s'inscrit dans le cadre de la vente des trois lots du lotissement communal de la rue Françoise Dolto.

Dont : Solde des travaux rénovation énergétique	82 000 €	85 000 €	- €
Dont : Aménagement de la cour	- €	85 000 €	- €
Dont : travaux insonorisation atelier élémentaire et peinture classe	- €	20 000 €	5 000 €
Dont : Contôle Radon	1 000 €	- €	- €
Dont : Equipement - Mobilier - GTB	3 000 €	33 000 €	5 000 €
ALSH	12 000 €	52 000 €	4 000 €
Espace Jeunes	2 000 €	2 000 €	4 000 €
Ecole Isabelle Autissier	677 935 €	670 800 €	1 349 556 €
Dont : Loyer d'investissement	546 935 €	553 400 €	1 126 556 €
Dont : GER et autres dépenses PPP	125 000 €	106 000 €	212 000 €
Dont : Vitrophanie	3 500 €	- €	- €
Dont : Equipement de l'école	2 500 €	11 400 €	11 000 €
Maison Simone Veil	154 000 €	223 000 €	- €
Dont : Solde des travaux de rénovation	154 000 €		- €
Dont : Aménagement cour avant	- €	20 000 €	- €
Dont : Panneaux	- €	43 000 €	- €
Dont : Aménagement cour arrière	- €	160 000 €	- €
Subvention équipement "En Jeux d'enfance"	84 000 €	84 000 €	168 000 €
Divers - Périscolaire	12 000 €	3 800 €	6 000 €
TOTAL	2 375 450 €	3 825 760 €	5 494 056 €

SL

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260203-D20260203-DE

b) Délibération n° 2025-09-08 du 25 septembre 2025

Cession de la parcelle AK 253 auprès d'Aménatys, située 12 rue du Stade, d'une superficie de 2 346 m², pour un montant total de 300 000 € net de taxes et de TVA.
Cette opération s'inscrit dans la stratégie d'aménagement du secteur du Crann et la création d'une future opération immobilière.

Montant total des deux opérations de cession : 348 750 € HT.

2. Acquisitions

a) Délibération n° 2025-03-13 du 20 mars 2025

Acquisition des parcelles AW 75, AW 76 et AW 77, situées rue de la Vallée Verte, d'une superficie totale de 11 907 m², pour un montant de 10 120,95 € HT.
Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la gestion foncière des abords du lotissement communal « Clos de la Vallée Verte ».

b) Délibération n° 2025-03-14 du 20 mars 2025

Acquisition d'une partie de la parcelle AR 10 (devenue AR 58), située rue du Bourg-Neuf à Gouesnou, d'une superficie de 1 322 m², auprès de M. LAOT, pour un montant de 1 603,20 € HT.
Cette acquisition a permis l'édification d'un monument en hommage aux soldats américains.

c) Délibération n° 2021-03-16 du 25 mars 2021

Acquisition des parcelles AI 65 et AI 68, situées impasse Lafayette, d'une superficie totale de 471 m², auprès des consorts LE HIR.
Cette acquisition, réalisée par acte administratif, a été consentie à titre gratuit.

Montant total des trois opérations d'acquisition : 11 724,15 € HT (hors acquisition gratuite).

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées au cours de l'exercice 2025 par la Ville de Gouesnou ;

- D'indiquer que le bilan décrit ci-dessus et repris dans la présente délibération sera annexé au compte administratif du budget principal de la Ville.

Avis de la commission plénière du mardi 27 janvier 2026 : Prend acte

Décision du Conseil municipal : Prend acte

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 3 février 2026

La secrétaire de séance,

Stéphanie L'Huriec

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU
29850